

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE,

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION DE MANDAT MAIRIE DE FAREINS

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que les travaux d'assainissement, réalisés chemin du Guillermin à Fareins, ont consisté à remplacer le réseau d'assainissement existant.

En complément de la réfection des tranchées de ce réseau, la commune de Fareins a souhaité profiter de ces travaux pour réaliser la réfection totale de la voirie.

Cette prestation a été réalisée dans le cadre d'un accord cadre de la CCDSV.

Le montant à la charge de la commune est de 29 878.50 € H.T. que la commune a approuvé.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été établie en concertation avec la Commune de Fareins pour permettre le paiement de la participation communale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCDSV et la commune de Fareins ;
- ✓ **Autorise** le président à signer cette convention et tout document relatif à celle-ci ;

